

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA23 09008

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2023, le règlement suivant :

RCA23 09008 | Règlement autorisant un emprunt de 4 010 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs (dossier 1239863001).

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 mai 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi, et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 10 mai 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert